

## GROUPE DE TRAVAIL

### « AIDES À LA PARENTALITÉ » DU 29 SEPTEMBRE 2021

Le 29/09/2021, le Ministère a mené un groupe de travail avec les représentants du personnel. Si le volet « point de situation » sur les différents dossiers, places en crèche, CESU, aides diverses... n'a guère amené de nouveauté, du moins le Secrétariat général a-t-il entendu une partie des revendications de la CFTC quant au besoin fort, exprimé par les agents, de mettre en œuvre de nouvelles prestations.

Dès le départ, le secrétariat général a affirmé: « On ne peut pas tout faire et on ne peut pas tout prioriser ». Il souhaite cependant « préserver le budget de l'Action Sociale », « en faisant des choix, quant à la faisabilité des propositions », tout en « espérant trouver les bases d'orientations communes ».

Même si on constate une amélioration de certains services, il reste encore beaucoup de points à améliorer afin de proposer une aide sociale accessible à tous les agents du Ministère.

Concernant, les réservations en crèches ou berceaux ministériels, plusieurs pistes sont à l'étude dont l'éventualité d'un partenariat avec un réseau d'assistante maternelle. Pour le Secrétariat Général, l'investissement doit être modéré car notre population salariale est vieillissante et les réseaux d'assistantes maternelles trop nombreux pour pouvoir faire les conventionnements nécessaires et leur suivi. Aussi, le Secrétariat général propose de créer des partenariats/conventionnements avec une ou plusieurs plate-forme de service de garde d'enfant se rapprochant de celle de YOOPI.

Face à la très forte insistance des organisations syndicales quant à l'indispensable augmentation du nombre de berceaux ministériels, le Secrétariat général a affirmé que le dossier des crèches « n'était pas l'axe principal de sa réflexion » quant aux améliorations de l'action sociale en matière d'aide à la parentalité. Le motif en est, toujours et encore d'ordre budgétaire, les investissements en la matière étant jugés trop coûteux.

**La CFTC Finances a tout de même réitéré sa demande pour que les délégations départementales et les SRIAS décentralisés se rapprochent plus des crèches qui sont à proximité des lieux de travail des agents. En effet, face à toutes ces complexités, les agents, lors de la dernière enquête du ministère, ont demandé plus de souplesse et d'aide sociale. Pour la CFTC Finances, il y a trop d'inégalités sur le territoire national notamment sur les services déconcentrés hors préfectures.**

Par ailleurs, le Ministère a proposé « des axes d'améliorations » à débattre lors du prochain GT, en décembre 2021, tels que :

**- le CESU 6 – 12 ans où plusieurs pistes sont à explorer comme :**

- revaloriser le plafond ;
- revoir et augmenter le barème ;
- élargir les tranches d'âge ;
- en changer le nom ;
- mettre en place une majoration pour certaine catégorie de personnel (comme les familles monoparentales) ;
- Relancer un travail sur les refus d'accepter ces CESU par certaines structures.

**Sur ce point, la CFTC Finances a demandé au Secrétariat Général d'accentuer la valorisation des CESU auprès des ordonnateurs par le biais des Conseillers aux décideurs locaux. En effet, ce nouveau métier a aussi pour but de valoriser les services DGFIP et le CESU permettra aux collectivités de conserver leurs garderies et de solder leurs dépenses, ainsi tout le monde y gagne. Pour la CFTC Finances, il est important que tous les agents puissent utiliser les CESU dans la commune de leur choix.**

Le secrétariat général a pris en compte notre proposition et l'étudiera.

**- la création d'un « coupon Sport » qui pourrait concerner 40 000 enfants du ministère :**

Le Secrétariat général fera les simulations, projections et propositions, en fonction des contraintes budgétaires, pour le prochain groupe de travail et une possible mise en application courant 2022.

**- mise en place d'un GT communication, information et accès à l'action sociale :**

Le secrétariat général a informé les représentants du personnel qu'un groupe de travail centré sur l'amélioration de l'information et l'accès à l'Action Sociale ministérielle pour l'ensemble des agents sera proposé en 2022.

**La CFTC Finances a approuvé cette volonté de mettre en place une communication suffisamment efficiente pour être accessible à tous et a rappelé l'importance que revêt une action sociale de qualité partout et pour tous en ces périodes de gel du point d'indice.**

**PRESSE CFTC : CONTACT**

Mail : [federation.cftcfinances@gmail.com](mailto:federation.cftcfinances@gmail.com)